

	STAGES POUR LES PARCOURS MASTERS LEA		STAGES POUR LES PARCOURS MASTERS LLCER		STAGES LICENCES LEA	STAGES LICENCES LEA		
			Le stage doit être réalisé soit en master 1, soit en master 2 en fonction de l'option choisie par l'étudiant (en M1 pour l'option recherche et en M2 pour l'option professionnelle).		Stage facultatif, non crédité d'ETCS	Stage facultatif, non crédité d'ETCS		
	MASTER LEA		MASTER LLCER		LICENCES LEA	LICENCES LLCER		
	M1	M2	M1	M2				
<b>Gestionnaires</b>	<a href="mailto:socle-stages@univ-grenoble-alpes.fr">socle-stages@univ-grenoble-alpes.fr</a>		<a href="mailto:socle-stages@univ-grenoble-alpes.fr">socle-stages@univ-grenoble-alpes.fr</a>		<a href="mailto:socle-stages@univ-grenoble-alpes.fr">socle-stages@univ-grenoble-alpes.fr</a>	<a href="mailto:socle-stages@univ-grenoble-alpes.fr">socle-stages@univ-grenoble-alpes.fr</a>		
<b>Durée des stages</b>	<b>MASTERS CICM</b>		<b>MASTERS LLCER ANGLAIS-ALLEMAND</b>		Durée: entre 2 semaines et 6 mois (entre 77h et 924h). Pendant les périodes d'interruptions pédagogiques ou vacances universitaires. Si le stage a lieu pendant les périodes d'activités pédagogiques, uniquement en dehors des temps de cours.			
	<b>M1 CICM</b> mois minimum 308h) entre mai et août	2 (soit)	<b>M2 CICM</b> 6 mois entre mars et septembre (616h mini - 4 mois 924 h - max 6 mois à 35h/semaine)	4 à			<b>M1</b> : entre 70 heures minimum et 280 heures maximum, En M1, le stage pourra débuter au 1er septembre jusqu'au 30 juin de l'année N+1.	<b>M2</b> : de 3 mois (462h) à 6 mois (soit 924h) En M2, le stage pourra débuter au mois de février jusqu'au 30 septembre N+1
	<b>MASTERS NTCI</b>		<b>MASTERS LLCER ETUDES RUSSES</b>					
	<b>M1 NTCI</b> mois minimum 308h) entre mai et août	2 (soit)	<b>M2 NTCI</b> 3 mois minimum entre mai et septembre				<b>M1</b> : entre 70 heures minimum et 280 heures maximum (sauf dérogation, le stage doit se dérouler en milieu universitaire) Le stage pourra débuter le 1er septembre et devra se terminer le 30 juin de l'année N+1.	<b>M2</b> : entre 3 mois (462h) et 6 mois (soit 924h) Le stage pourra débuter au mois de février jusqu'au 30 septembre N+1
	<b>MASTERS RESET</b>		<b>MASTERS LLCER ETUDES GERMANIQUES</b>					
	<b>M1 RESET</b> 2 mois minimum (soit 308h) entre mai et août		<b>M2 RESET</b> mois (soit 924h) entre mai et septembre	6			<b>M1</b> : entre 70 heures minimum et 280 heures maximum (sauf dérogation, le stage doit se dérouler en milieu universitaire) Le stage pourra débuter le 1er septembre et devra se terminer le 30 juin de l'année N+1.	<b>M2</b> : entre 3 mois (462h) et 6 mois (soit 924h) Le stage pourra débuter au mois de février jusqu'au 30 septembre N+1
	<b>MASTERS TSM</b>		<b>MASTERS LLCER ETUDES HISPANIQUES</b>					
<b>M1 TSM</b> à 4 mois (soit de 308h à 616h) entre mai et août	2	<b>M2 TSM</b> 3 à 6 mois (soit de 462h à 924h) entre mai et septembre		<b>M1</b> : entre 70 heures minimum et 280 heures maximum (sauf dérogation, le stage doit se dérouler en milieu universitaire) Le stage pourra débuter le 1er septembre et devra se terminer le 30 juin de l'année N+1.	<b>M2</b> : entre 3 mois (462h) et 6 mois (soit 924h) Le stage pourra débuter au mois de janvier jusqu'au 30 septembre N+1			
L'un des 2 stages sera obligatoirement effectué à l'étranger (sauf pour étudiants étrangers non francophones)		<b>MASTERS LLCER ETUDES ITALIENNES- ETUDES FRANCAISES</b>						
<b>Dates des stages</b>	Jusqu'au 31/08 de l'année universitaire	Jusqu'au 30/09 de l'année universitaire		<b>M1</b> : minimum 100h pour les étudiants faisant leur stage à Grenoble ; à Padoue le stage a la durée statutaire fixée par l'université de Padoue ; l'étudiant est encouragé à faire en tout cas un stage d'au moins 100h. Le stage pourra débuter en janvier jusqu'au mois d'août N+1.	<b>M2</b> : minimum 100h pour les étudiants faisant leur stage à Grenoble. Le stage pourra débuter au mois de septembre jusqu'au 30 septembre N+1			
			<b>MASTERS LLCER ETUDES ANGLOPHONES</b>					
			<b>M1</b> : entre 70 heures minimum et 280 heures maximum (sauf dérogation, le stage doit se dérouler en milieu universitaire) Le stage pourra débuter le 1er septembre et devra se terminer le 30 juin de l'année N+1.	<b>M2</b> : entre 3 mois (462h) et 6 mois (soit 924h) Le stage pourra débuter au mois de janvier jusqu'au 30 septembre N+1				
<b>Gratification</b>	<p align="center"><b>Gratification OBLIGATOIRE en France si &gt; à 308h : 4,35€/h au 1er janvier 2024.</b> Un stage ne peut dépasser 6 mois temps plein soit 924h</p> <p align="center"><b>ATTENTION :</b> En dessous de 309h l'entreprise n'a pas obligation de rémunération- Idem si le stage a lieu à l'étranger</p>							
	<a href="http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire">http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire</a>							
<b>CAS PARTICULIERS</b>	Les services civiques / L'équipe pédagogique accepte via un contrat pédagogique	Il n'y a pas lieu d'établir et de signer une convention de stage / mise en place d'un contrat pédagogique						
		<a href="#">Contrat pédagogique</a>						
	Les MEAE / Ce sont les stages proposés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	<a href="#">Conditions: Ministère France Diplomatie</a>						
		Code Code 93/30 Document signé par la Responsable de scolarité						